



Circuit du médicament en établissement de santé

Planification des rencontres

1. Pharmacien(ne) responsable de l'inspection

Les jours de l'inspection, un(e) membre de l'équipe de gestion doit être disponible en tout temps pour répondre aux différentes questions des inspectrices. Le chef de département de pharmacie peut désigner un(e) pharmacien responsable de l'inspection, comme l'adjoint(e) à l'installation. Cependant, il ou elle doit obligatoirement être disponible pour une rencontre en fin d'inspection.

2. Rencontre avec les pharmacien(ne)s / Membres du département de pharmacie

Objectifs des rencontres : Tout au long de la visite des inspectrices, des rencontres sont possibles avec les pharmacien(ne)s ou les membres du personnel du département de pharmacie. Ces rencontres permettent aux inspectrices de remplir le questionnaire d'inspection. En discutant avec les personnes-ressources qui sont responsables des différentes activités du département, l'inspectrice est en mesure d'obtenir les précisions nécessaires. Les rencontres avec quelques pharmacien(ne)s permettent aux inspectrices d'obtenir leur opinion sur différents sujets, par exemple, les services pharmaceutiques en général, la place des pharmacien(ne)s dans l'établissement, les défis à relever, etc.

3. Rencontre avec les dirigeant(e)s

Dans le cadre de cette inspection, une rencontre entre le/la supérieur(e) immédiat(e) du chef de département de pharmacie et les inspectrices est à prévoir au cours de la deuxième journée. Des rencontres avec les autres dirigeant(e)s sont toujours possibles, à la demande de ceux-ci ou celles-ci, du/de la chef de département de pharmacie ou des inspectrices, selon la situation.

Objectifs des rencontres : Le but des rencontres avec les différent(e)s dirigeant(e)s lors de l'inspection est de faire un portrait de la position de la direction de l'établissement sur la situation générale de l'installation inspectée, les services pharmaceutiques en général, la place des pharmacien(ne)s au sein de l'installation et de l'établissement, les principaux problèmes vécus et les pistes de solutions possibles et envisageables. De plus, l'inspectrice fait alors part de certaines de ses observations d'une façon neutre, sans prendre position sur le contenu du rapport qui suivra l'inspection. Les principaux dirigeant(e)s pouvant être rencontré(e)s sont les suivants : directeur(trice) des services infirmiers, président(e) du CMDPSF, directeur(trice) médical et des services professionnels et président(e) directeur(trice) général(e).

Logistique : La durée prévue pour chaque rencontre est de trente (30) minutes. Dans le cas où l'inspectrice aurait à rencontrer plusieurs dirigeant(e)s au cours de la même demi-journée, il est fortement suggéré de prendre les rendez-vous à des intervalles de 45 minutes à une heure.